



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DE L'ALSACE DU NORD**

Année 2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord

Année 2020

SOMMAIRE

COMITE SYNDICAL

Séance du 30 janvier 2020

Délibération n° 2020-I-01 : désignation du secrétaire de séance	7
Délibération n° 2020-I-02 : adoption du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2019	7
Délibération n° 2020-I-03 : arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2019.....	7
Délibération n° 2020-I-04 : adoption du compte administratif 2019 et affectation des résultats de l'exercice	7
Délibération n° 2020-I-05 : adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2020.....	8
Délibération n° 2020-I-06 : dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.....	8

Séance du 28 août 2020

Délibération n° 2020-II-01 : installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord.....	9
Délibération n° 2020-II-02 : désignation du secrétaire de séance	9
Délibération n° 2020-II-03 : élection du président du PETR de l'Alsace du Nord	9
Délibération n° 2020-II-04 : fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents.....	10
Délibération n° 2020-II-05 : élection des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents	10
Délibération n° 2020-II-06 : délégations au président et au bureau.....	10
Délibération n° 2020-II-07 : adoption du procès-verbal du comité syndical du 30 janvier 2020.....	11
Délibération n° 2020-II-08 : adoption du règlement intérieur.....	11
Délibération n° 2020-II-09 : choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président.....	11
Délibération n° 2020-II-10 : désignation de représentants à la CDAC	11
Délibération n° 2020-II-11 : Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants.....	12
Délibération n° 2020-II-12 : Comité National d'Action Sociale (CNAS) : désignation d'un représentant	12

SOMMAIRE (SUITE)

Séance du 28 août 2020 (suite)

Délibération n° 2020-II-13 : Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant.....	12
Délibération n° 2020-II-14 : Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant.....	12
Délibération n° 2020-II-15 : Etablissement Public Foncier d'Alsace : désignation des représentants.....	12
Délibération n° 2020-II-16 : Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant.....	12
Délibération n° 2020-II-17 : budget primitif 2020 : décision modificative n°1	13
Délibération n° 2020-II-18 : accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info-énergie et dispositif SARE.....	13

Séance du 17 décembre 2020

Délibération n° 2020-III-01 : désignation du secrétaire de séance	14
Délibération n° 2020-III-02 : adoption du procès-verbal du comité syndical du 28 août 2020	14
Délibération n° 2020-III-03 : programme des travaux 2021	14
Délibération n° 2020-III-04 : orientations budgétaires 2021	14
Délibération n° 2020-III-05 : partenariat institutionnel avec la SEML Oktave	17
Délibération n° 2020-III-06 : mission d'accompagnement des rénovations énergétiques – Oktave – évolution tarifaire des aides forfaitaires.....	17
Délibération n° 2020-III-07 : modification du tableau des effectifs.....	17
Délibération n° 2020-III-08 : convention de mise à disposition de personnel avec la CAH	18
Délibération n° 2020-III-09 : instauration du RIFSEEP pour la filière technique	18
Délibération n° 2020-III-10 : mesures d'action sociale : mise en place des titres restaurant.....	19

SOMMAIRE (SUITE)

BUREAU SYNDICAL

Séance du 02 avril 2020

Délibération n° 2020-II-01 : défi « Au boulot, j'y vais autrement » : convention avec l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est.....	21
--	----

Séance du 28 mai 2020

Délibération n° 2020-III-01 : Relance du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique afin de favoriser l'usage du vélo en période de déconfinement.....	21
Délibération n° 2020-III-02 : démarche de concertation avec les acteurs du territoire pour faire émerger et accompagner des projets dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord.....	21

Séance du 02 juillet 2020

Délibération n° 2020-IV-01 : validation de principe de l'implication du PETR de l'Alsace du Nord dans le projet MORO franco-allemand vers une meilleure coordination dans le domaine de l'aménagement du territoire	22
Délibération n° 2020-IV-02 : avis relatif au projet de plan local d'urbanisme de Bilwisheim.....	22
Délibération n° 2020-IV-03 : ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle à Bilwisheim : accord du PETR	22

Séance du 1^{er} septembre 2020

Délibération n° 2020-V-01 : plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord – concertation avec la jeunesse	23
Délibération n° 2020-V-02 : démarche de concertation avec les acteurs du territoire pour faire émerger et accompagner des projets dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord.....	23

Séance du 03 décembre 2020

Délibération n° 2020-VIII-01 : modification n°3 du PLU de Brumath.....	24
Délibération n° 2020-VIII-02 : attribution de subventions forfaitaires à l'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave	24
Délibération n° 2020-VIII-03 : volet 2 de la candidature au dispositif SARE : conseiller spécifique CC Sauer-Pechelbronn et mission Oktave copropriétés	24

SOMMAIRE (SUITE)

BUREAU SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2020

Délibération n° 2020-IX-01 : révision du SCoTAN – demande d'évolution de la commune de Bitschhoffen dans l'armature urbaine.....	25
Délibération n° 2020-IX-02 : mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) – adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes organisé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin	25

ARRETES DU PRESIDENT

Arrêté n° 01-2020 du 13 janvier 2020 : portant nomination du président du Conseil de développement de l'Alsace du Nord	26
Arrêté n° 02-2020 du 1 ^{er} septembre 2020 : portant délégation d'une partie de ses fonctions, assortie d'une délégation de signature à M. Denis RIEDINGER	26
Arrêté n° 03-2020 du 1 ^{er} septembre 2020 : portant délégation d'une partie de ses fonctions, assortie d'une délégation de signature à Mme Marie-Odile BECKER	26
Arrêté n° 04-2020 du 1 ^{er} septembre 2020 : portant délégation d'une partie de ses fonctions, assortie d'une délégation de signature à M. Hubert WALTER	26

MOTIONS

Séance du comité syndical du 30 janvier 2020

Motion n° CS 2020-I-01 : motion sur la ligne Strasbourg-Haguenau-Wissembourg-Neustadt à l'horizon 2024	26
--	----

Séance du comité syndical du 17 décembre 2020

Motion n° CS 2020-III-01 : motion sur la ligne Strasbourg-Haguenau-Wissembourg-Neustadt à l'horizon 2024	26
--	----

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Délibération n° 2020-I-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

Le comité syndical désigne M. Fernand FEIG comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2020-I-02 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du jeudi 12 décembre 2019

Le comité syndical adopte le procès-verbal de la séance du jeudi 12 décembre 2019.

Délibération n° 2020-I-03 : Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2019

Le comité syndical statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2019, admet les résultats de gestion 2019 suivants :

– Excédent de fonctionnement de clôture :	231 794,56 €
– Déficit d'investissement de clôture :	-150 613,17 €
– Solde global de clôture :	81 181,39 €

Ainsi que les résultats globaux au 31 décembre 2019 suivants :

– Excédent global de fonctionnement :	280 611,00 €
– Excédent global d'investissement :	-17 562,05 €
– Excédent global :	263 048,95 €

Il déclare que le compte de gestion dressé par le trésorier du PETR de l'Alsace du Nord pour l'exercice 2019 n'appelle aucune observation ni réserve.

Délibération n° 2020-I-04 : Approbation du compte administratif 2019

Le comité syndical arrête les résultats du compte administratif 2019, dont les éléments principaux se résument comme suit :

– Excédent de fonctionnement de clôture :	280 611,00 €
– Déficit d'investissement de clôture :	-17 562,05 €
– Excédent global de clôture :	263 048,95 €

Il décide les affectations suivantes :

L'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	17 562,05 €
L'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	263 048,95 €

Délibération n° 2020-I-05 : Adoption du budget primitif 2020

Le comité syndical arrête le budget primitif du PETR pour l'année 2020, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

– Recettes de fonctionnement :	967 201,10 €
– Dépenses de fonctionnement :	561 965,15 €
– Recettes d'investissement :	194 927,20 €
– Dépenses d'investissement :	194 927,20 €

Il approuve l'état des effectifs annexé au budget primitif.

Il fixe à 1,70 € par habitant la contribution des collectivités membres du PETR.

Délibération n° 2020-I-06 : Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique

Dans le cadre de l'élaboration du plan climat, le PETR souhaite développer les mobilités actives. Il souhaite favoriser l'usage du vélo sur son territoire et incite les ménages à se doter de vélos à assistance électrique.

Le comité syndical approuve le principe de l'attribution d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant maximum de 200 € aux 125 premiers demandeurs de l'aide.

Il autorise M. le vice-président en charge des finances, conformément à la délégation qui lui a été consentie, à verser la prime, dans les conditions prévues par la délibération.

SEANCE DU 28 AOUT 2020

Délibération n° 2020-II-01 : Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord

M. Claude Sturni, président sortant, installe les 58 membres suivants :

1	Monsieur	François ANSTETT	30	Monsieur	Pierre MAMMOSSER
2	Monsieur	Daniel BECK	31	Monsieur	Etienne MANGIN
3	Madame	Marie-Odile BECKER	32	Monsieur	Marc MOSER
4	Monsieur	Patrick BETTINGER	33	Monsieur	Jean-Claude NETH
5	Monsieur	André BURG	34	Monsieur	Jean-Lucien NETZER
6	Madame	Isabelle DOLLINGER	35	Monsieur	Gérard NIEDERER
7	Monsieur	Jean-Denis ENDERLIN	36	Madame	Christine OTT-DOLLINGER
8	Monsieur	André ERBS	37	Monsieur	Guillaume PETER
9	Madame	Sandra FISCHER-JUNCK	38	Monsieur	Claude RAU
10	Monsieur	Alain FUCHS	39	Monsieur	Denis RIEDINGER
11	Monsieur	Dominique GERLING	40	Madame	Sylvie ROEHLLY
12	Monsieur	Rémy GOTTRI	41	Monsieur	Olivier ROUX
13	Madame	Christiane GRAD-RICHERT	42	Monsieur	Patrick SCHOTT
14	Madame	Frédérique GRANDJEAN	43	Monsieur	Jonathan SOMMER
15	Madame	Anne GUILLIER	44	Monsieur	Philippe SPECHT
16	Monsieur	Paul HEINTZ	45	Madame	Brigitte STEINMETZ
17	Monsieur	Patrice HILT	46	Monsieur	Serge STRAPPAZON
18	Monsieur	Eric HOFFSTETTER	47	Monsieur	Claude STURNI
19	Madame	Marie-Josée HOLZ	48	Monsieur	Jean-Marc SUSS
20	Monsieur	Roger ISEL	49	Madame	Coralie TIJOU
21	Monsieur	Jean-Yves JUNG	50	Monsieur	Hervé TRITSCHBERGER
22	Monsieur	Patrick KIEFFER	51	Monsieur	Jean-Max TYBURN
23	Monsieur	Francis KLEIN	52	Monsieur	Gérard VOLTZ
24	Monsieur	Daniel KLIEBER	53	Monsieur	Bertrand WAHL
25	Madame	Stéphanie KOCHERT	54	Monsieur	Hubert WALTER
26	Monsieur	Jean-Claude KOEBEL	55	Monsieur	Stéphane WERNERT
27	Monsieur	Serge KRAEMER	56	Monsieur	Etienne WOLF
28	Madame	Gabrielle LANOIX	57	Monsieur	Francis WOLF
29	Monsieur	Michel LOM	58	Monsieur	Dany ZOTTNER

Délibération n° 2020-II-02 : Désignation d'un secrétaire de séance

Le comité syndical désigne M. Hervé TRITSCHBERGER comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2020-II-03 : Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord

M. Jean-Claude KOEBEL, doyen d'âge de l'assemblée, préside la séance, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

A l'issue d'un vote à bulletin secret, le comité syndical élit M. Claude STURNI président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord.

Délibération n° 2020-II-04 : Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents

Le comité syndical fixe à trois (3) le nombre de vice-présidents.

Après un scrutin uninominal secret, le comité syndical élit en tant que vice-présidents :

- M. Denis RIEDINGER
- Mme Marie-Odile BECKER
- M. Hubert WALTER

Délibération n° 2020-II-05 : Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents

Le comité syndical élit les membres du bureau suivants :

- | | | |
|--------------------------|-------------------------|-----------------------|
| – M. Jean-Denis ENDERLIN | – M. Patrice HILT | – M. Philippe SPECHT |
| – M. André ERBS | – M. Roger ISEL | – M. Serge STRAPPAZON |
| – M. Alain FUCHS | – M. Jean-Lucien NETZER | – M. Bertrand WAHL |
| – M. Paul HEINTZ | – Mme Sylvie ROEHLLY | – M. Etienne WOLF |

Délibération n° 2020-II-06 : Délégations au président et au bureau

L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au comité syndical de déléguer certaines de ses attributions au bureau ou au président, à l'exception, notamment, du vote du budget, de l'adoption du compte administratif, des modifications statutaires, de l'adhésion à un établissement public...

Le comité syndical donne, pour la durée du mandat, délégation au bureau :

- Pour exprimer tout avis ou accord réglementaire exigé, en particulier dans le cadre des procédures d'élaboration ou de gestion des documents d'urbanisme ;
- Pour exprimer les avis réglementaires requis concernant les documents ou schémas de norme supérieure (SRADDET, SDAGE, SAGE...);
- Pour exprimer les avis au cours d'une enquête publique relative à l'élaboration ou à la gestion d'un document d'urbanisme ;
- Pour prendre les décisions relatives au régime de travail et de rémunération des personnels du PETR, s'agissant notamment du temps de travail, du régime indemnitaire, du véhicule de service, des déplacements, de la formation...

Le comité syndical donne, pour la durée du mandat, délégation au président :

- Pour exprimer les avis sollicités hors consultations réglementaires prévues ;
- Pour prendre, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres relatifs aux travaux, études, fournitures et services comprenant également les marchés de maîtrise d'œuvre qui peuvent être passés selon la procédure des marchés adaptés prévus à l'article 28 du nouveau code des marchés publics et selon le seuil prévu au décret ; la délégation s'étend également aux avenants qui n'entraînent pas d'augmentation supérieure à 5% du montant initial, lorsque les crédits budgétaires ont été prévus ;
- Pour la passation de contrats d'assurances, l'acceptation des indemnisations de sinistres s'y rapportant ;

- Pour engager les actions en justice au nom du PETR et pour défendre le PETR dans les actions intentées à son encontre, quel que soit le degré d’instance ou la juridiction choisie, y compris pour la constitution de partie civile ;
- Pour la passation de conventions relatives à l’élaboration, la révision ou la mise en œuvre du SCoT ou du PCAET, avec diverses structures ou organismes ;
- Pour signer des actes individuels mettant en œuvre le régime de travail et de rémunération des personnels du PETR ;
- Pour prendre des décisions relatives aux moyens techniques et technologiques de l’administration du PETR ;
- Pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charge ;
- Pour conclure et réviser le louage de choses ou la mise à disposition de biens meubles ;
- Pour prendre les décisions d’aliénation de gré à gré de biens mobiliers d’une valeur jusqu’à 4 600 €.

Délibération n° 2020-II-07 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du jeudi 30 janvier 2020

Le comité syndical adopte le procès-verbal de la séance du jeudi 30 janvier 2020.

Délibération n° 2020-II-08 : Adoption du règlement intérieur

Le comité syndical adopte le règlement intérieur.

Délibération n° 2020-II-09 : Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions

Le comité syndical décide que les réunions du comité syndical et les réunions de la Conférence de Maires de l’Alsace du Nord ont vocation à se tenir à l’Espace culturel La Saline, mis à disposition du PETR de l’Alsace du Nord par la commune de Soultz-sous-Forêts.

Il donne délégation au président pour choisir, en tant que de besoin, les lieux des réunions organisées par le PETR, qu’il s’agisse notamment des séances du comité syndical si elles ne peuvent se tenir à Soultz-sous-Forêts, des réunions de la Conférence des Maires de l’Alsace du Nord ou encore des réunions du bureau syndical ou autres.

Délibération n° 2020-II-10 : Désignation de représentants à la CDAC

Le comité syndical valide la proposition de désignation dite « à main levée » pour remplacer le vote électronique nominatif et procède au vote.

Il désigne, par ordre d’énumération, les élus remplaçants suivants du PETR de l’Alsace du Nord à la commission départementale d’aménagement commercial (CDAC), pour les dossiers localisés sur le territoire de la Communauté d’Agglomération de Haguenau :

- M. Denis RIEDINGER
- M. Jean-Max TYBURN
- M. Alain FUCHS
- M. Paul HEINTZ
- M. Patrice HILT

Délibération n° 2020-II-11 : Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) – désignation de deux représentants

Le comité syndical désigne les représentants du PETR de l'Alsace du Nord suivants pour siéger au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) :

- M. Hubert WALTER
- M. Jean-Marc SUSS

M. Jean-Marc Suss siègera également au conseil d'administration de l'ADEUS.

Délibération n° 2020-II-12 : Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) – désignation d'un représentant

Le comité syndical désigne le représentant du PETR de l'Alsace du Nord suivant pour représenter le comité syndical auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en qualité de « délégué élu local » :

- M. Claude STURNI
-

Délibération n° 2020-II-13 : Fédération Nationale des SCoT – désignation d'un représentant

Le comité syndical désigne le représentant du PETR de l'Alsace du Nord suivant pour représenter le PETR de l'Alsace du Nord au sein de l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT :

- M. Claude STURNI
-

Délibération n° 2020-II-14 : Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) – désignation d'un représentant

Le comité syndical désigne le représentant du PETR de l'Alsace du Nord suivant pour représenter le PETR de l'Alsace du Nord au sein de l'assemblée générale de l'Association nationale des Pôles et des Pays (ANPP) :

- M. Claude STURNI
-

Délibération n° 2020-II-15 : Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace – désignation des représentants

Le comité syndical désigne les représentants du PETR de l'Alsace du Nord suivants pour siéger au sein des instances de l'Etablissement public foncier d'Alsace :

- M. Olivier ROUX (TITULAIRE)
 - Mme Brigitte STEINMETZ (REMPLAÇANTE)
-

Délibération n° 2020-II-16 : Association Franco-Germano-Suisse TRION-Climate – adhésion et désignation d'un représentant

Le comité syndical décide d'adhérer à l'association franco-germano-suisse TRION-Climate et d'acquitter la cotisation correspondante pour l'année 2020.

Il désigne le représentant du PETR de l'Alsace du Nord suivant pour représenter le PETR de l'Alsace du Nord au sein de l'assemblée générale de l'association franco-germano-suisse TRION-Climate :

- Mme Marie-Odile BECKER

Délibération n° 2020-II-17 : Budget primitif 2020 – décision modificative n°1

Le comité syndical adopte la décision modificative n°1 du budget primitif 2020 du PETR de l'Alsace du Nord, comme suit :

Nature comptable - libellé	Section des dépenses	Section des recettes
617 – études et recherches	+ 100 000,00 €	
6188 – autres frais divers	+ 50 000,00 €	
6238 – publicité, publications, relations publiques	+ 50 000,00 €	
6257 - réception	+ 2 000,00 €	
6574 – subventions de fonctionnement versées	+ 113 088,56 €	
7478 – participations / autres organismes (ADEAN)		312 088,56 €
7478 – participations / autres organismes (ES)		+ 3 000,00 €
TOTAL	315 088,56 €	315 088,56 €

Il charge le Président ou son représentant de la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération n° 2020-II-18 : Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info-énergie et dispositif SARE

La rénovation du parc de logements privés est une thématique essentielle pour la transition énergétique de l'Alsace du Nord. Les collectivités doivent pouvoir accompagner les ménages pour changer de braquet sur la rénovation énergétique des logements. L'objectif est de renforcer l'ambition de rénovation énergétique du bâti du territoire tout en optimisant l'organisation des collectivités en Alsace du Nord.

Le régime juridique, ainsi que les statuts du PETR de l'Alsace du Nord lui permettent de se doter de services ou missions complémentaires, en plus de son socle de compétences, par le biais de conventionnements avec les collectivités membres.

Le comité syndical décide de faire porter, par le PETR de l'Alsace du Nord, la mission de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il décide de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt du SARE de la Région Grand Est par un premier volet, au 15 septembre 2020.

Il décide d'apporter, au besoin, des compléments à la candidature à l'AMI, dans le cadre d'un deuxième volet, au courant du mois de décembre 2020.

Il délègue au président la constitution et la formalisation des dossiers de candidature auprès de la Région Grand Est.

Il décide de créer le service et les postes afférents à la mission de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique, au sein de l'établissement et à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il sollicite les deux collectivités porteuses des services EIE existants, à savoir la communauté d'agglomération de Haguenau et la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, de lui transférer les services et postes afférents.

Il délègue au président la formalisation de ces transferts à travers des conventions avec les deux collectivités d'origine susmentionnées, ainsi que les autres communautés membres du PETR de l'Alsace du Nord et au besoin, de la Bande Rhénane Nord.

Il charge le président de l'ensemble des formalités afférentes à la présente délibération.

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Délibération n° 2020-III-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

Le comité syndical désigne M. Jean-Lucien NETZER comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2020-III-02 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du vendredi 28 août 2020

Le comité syndical adopte le procès-verbal de la séance du vendredi 28 août 2020.

Délibération n° 2020-III-03 : Programme de travaux 2021

Le comité syndical prend acte du programme des travaux pour l'année 2021, ainsi que des modalités de travail partenarial avec l'ADEUS.

Délibération n° 2020-III-04 : Orientations budgétaires 2021 - débat

Le comité syndical prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2021, telles que détaillées, ci-après.

I. Les perspectives budgétaires en matière de recettes et de dépenses de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Le budget du PETR est constitué principalement de deux sources financières : les contributions syndicales des EPCI membres du PETR et des dotations variables de l'Etat et de la Région Grand Est.

a. Les contributions des EPCI membres

La participation des EPCI membres est maintenue à hauteur de 1,70 €/habitant, conformément à la décision prise par le comité syndical de maintenir la contribution à 1,70 €/habitant en 2019, 2020 et 2021.

Ainsi, ce taux représenterait une recette syndicale d'environ **321 840 euros**.

b. L'aide de la Région Grand Est à l'ingénierie territoriale

Par ce dispositif, la Région Grand Est donne aux territoires ruraux des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés. Sont éligibles, les territoires organisés en PETR ou ayant des fonctions de territoires de projets de la taille d'au moins un SCoT ou un Pays.

Ainsi, comme en 2020, cette aide sera sollicitée en 2021 à hauteur de **36 300 euros**.

c. La dotation de l'Etat « DGD urbanisme » et « DGD décentralisée »

Chaque année, une enveloppe financière permet de doter les élaborations et révisions de documents d'urbanisme. Cette enveloppe financière provient de deux sources « DGD urbanisme » et « DGD décentralisée ». Une part de l'enveloppe est dédiée aux schémas de cohérence territoriale (SCoT). En 2020, cette aide a été accordée au PETR de l'Alsace du Nord au titre de l'enveloppe nationale à hauteur de 65 000 euros et de l'enveloppe départementale à hauteur de 30 000 euros. Elle sera sollicitée en 2021.

Ainsi, en 2021, la « DGD urbanisme » pourrait représenter une recette d'environ **35 000 euros**.

d. Le dispositif SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique)

Le programme SARE visant l'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements est porté par le PETR, pour le compte de ses communautés membres, sur l'ensemble du territoire de l'Alsace du Nord. Ce dispositif est déployé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et co-porté au niveau régional.

En 2021, la subvention sera sollicitée à hauteur de **78 000 euros**.

e. Dispositif SARE spécifique pour la Sauer-Pechelbronn

Par décision du 23 novembre 2020, la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn bénéficiera, à compter du 1^{er} janvier 2021, du service d'un conseiller info-énergie spécifique à son territoire, par le biais d'une mise à disposition. Le surcoût lié à cette mission sera pris en charge par l'EPCI. En 2021, ce surcoût est estimé à **17 000 euros**.

f. Convention de mécénat avec la Banque des Territoires

Dans le cadre de la dissolution de la concertation sur l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial, un appel à idées en lien avec les enjeux de la transition énergétique et climatique et à projets a été lancé. Intéressée par la démarche, la Banque des Territoires a souhaité co-financer le projet.

En 2021, une subvention de la Banque des Territoires interviendra à hauteur de **7 000 euros**.

Au total, la somme des participations et subventions attendues pour l'année 2020 est estimée à 495 140 euros.

2. Les dépenses de fonctionnement

A l'instar des années précédentes, le PETR de l'Alsace du Nord poursuivra son approche rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

a. Les charges de personnel et frais assimilés

Les dépenses de ce poste budgétaire augmenteront du fait du transfert du service de conseil info énergie au PETR, à compter du 1^{er} janvier 2021. Par conséquent, trois agents viendront compléter les effectifs du PETR, passant ainsi de 4 à 6 agents.

▪ Evolution des effectifs

Le PETR de l'Alsace du Nord comptera 6 agents au 1^{er} janvier 2021.

Cet effectif représente 6 ETP et se répartit comme suit :

- Titulaires : 17% - contractuels 83%
- Catégorie A : 50% - Catégorie B : 50%

Le déploiement progressif du RIFSEEP pour les agents de la filière technique permettra d'harmoniser les principes d'attribution des primes, de reconnaître les responsabilités occupées sur les postes de travail, mais aussi la qualité du travail réalisé, les résultats obtenus et l'engagement de chacun.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution des prestations sociales, il est prévu l'octroi de titres-restaurant aux agents du PETR.

Ainsi, en 2021, ce poste de dépense est estimé à **370 000 euros**.

b. Les charges à caractère général

Ces dépenses concernent les frais de gestion courante autour du SCoT, du plan climat (hors frais d'études, à savoir les modalités de concertation autour des deux démarches, les frais de réunions, séminaires et autres, les frais d'enquête publique, etc...), ainsi que les frais de gestion de structure (location des bureaux, charges locatives, prestations de services divers, etc...).

En 2021, ce poste est estimé à **162 000 euros**.

c. Les autres charges de gestion courante

Ces charges concernent les subventions accordées aux associations et autres partenaires (ADEUS, Labo des Territoires, Vélo et Mobilités Actives Grand Est), les aides versées aux particuliers telles que les primes pour l'achat de VAE et les subventions forfaitaires pour l'accompagnement des rénovations énergétiques.

En 2021, ce poste de dépenses est estimé à 95 000 euros.

d. Les amortissements des frais d'études (opération d'ordre)

En 2021, les amortissements des frais d'études représenteront une dépense de fonctionnement évaluée à hauteur de 63 190 euros.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont estimées à 690 190 euros.

Le résultat excédentaire généré en 2020 permettra d'équilibrer la section de fonctionnement.

II. Les perspectives budgétaires en matière de recettes et de dépenses d'investissement

1. Les recettes d'investissement

a. Le soutien financier de la Région Grand Est au SCoT

Par ce dispositif, la Région Grand Est encourage l'émergence de nouveaux SCoT, l'accompagnement de la fusion ou de l'extension de SCoT existants et l'incitation à la réalisation d'études stratégiques.

Une subvention d'investissement de 60 000 euros a été accordée en 2020.

Un versement sera sollicité en 2021 à hauteur de 30 000 euros.

b. Autres recettes (opération d'ordre)

L'amortissement des frais d'études est estimé en 2021 à 63 190 euros.

2. Les dépenses d'investissement

a. Les frais d'études engagées

Le PETR de l'Alsace du Nord s'est prononcé en faveur de deux programmes d'études dans un plan pluriannuel d'investissement élaboré sur la période 2019-2021.

Ces deux programmes sont :

- L'élaboration du PCAET à l'échelle du PETR
- La révision n°2 du SCoT de l'Alsace du Nord

430 341 euros de crédits de paiement sont prévus sur la période 2019-2021, dont 145 000 euros au titre de l'année 2021.

b. Les frais d'équipement

Le PETR provisionne des frais d'équipement à hauteur de 25 000 euros.

Au total, les dépenses réelles d'investissement du budget principal sont estimées à 170 000 euros.

Le recours à l'excédent cumulé des exercices antérieurs équilibrera la section d'investissement.

Délibération n° 2020-III-05 : Partenariat institutionnel avec la SEML Oktave

Le comité syndical décide d'acheter à la Région Grand Est 30 actions de la SEML Oktave au prix nominatif initial, soit un total de 3 000 €.

Il désigne Mme Marie-Odile BECKER, vice-présidente, comme représentante du PETR de l'Alsace du Nord à l'assemblée générale de la SEML Oktave.

Il inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Il autorise le président ou le vice-président par délégation à signer tout document y afférent.

Délibération n° 2020-III-06 : Mission d'accompagnement des rénovations énergétiques – Oktave – évolution tarifaire des aides forfaitaires

Le comité syndical décide de faire évoluer le montant des aides forfaitaires aux particuliers accompagnés par la SEML Oktave dans leur projet de rénovation énergétique, comme suit :

- 3 et 4 lots de travaux = une subvention forfaitaire de 1 000 €
- 5 lots et + de travaux = une subvention forfaitaire de 1 500 €

Il inscrit les crédits nécessaires au financement de cette subvention forfaitaire aux pétitionnaires, à hauteur de 26 000 €.

Délibération n° 2020-III-07 : Modification du tableau des effectifs

Le comité syndical approuve le tableau des effectifs du PETR comportant les emplois suivants :

Agents titulaires	Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Directeur	A	Ingénieur principal	1	1
Agents contractuels	Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Chargé de mission urbanisme	A	Attaché	1	1
Chargé de mission « climat »	A	Attaché	1	1
Assistante administrative	B	Rédacteur	1	1
Conseiller FAIRE 1	B	Technicien	1	1
Conseiller FAIRE 2	B	Technicien	1	1

Il décide de l'inscription au budget du PETR les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois.

Il charge M. le président ou le vice-président par délégation des formalités correspondantes.

Délibération n° 2020-III-08 : Convention de mise à disposition de personnel avec la CAH

Dans l'intérêt d'une bonne organisation intercommunautaire et dans l'objectif de renforcer la mutualisation territoriale, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a mis en place des conventions de mise à disposition de personnel avec différents partenaires et communes de son territoire.

Le comité syndical approuve la convention de mise à disposition de personnel entre la CAH et le PETR de l'Alsace du Nord.

Délibération n° 2020-III-09 : Instauration du RIFSEEP pour la filière technique

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale.

Il se compose des deux parts suivantes :

- Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;

Groupes	Fonctions	Cadres d'emplois	Montants max. annuels
A1	Directeur	Ingénieurs territoriaux	36 210 €
A2	Chargé de mission	Ingénieurs territoriaux	32 130 €
Groupes	Fonctions	Cadres d'emplois	Montants max. annuels
B1	Chargée de mission	Techniciens territoriaux	17 480 €
Groupes	Fonctions	Cadres d'emplois	Montants max. annuels
C1	Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique	11 340 €

- Un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, basé sur l'entretien professionnel.

Groupes	Fonctions	Cadres d'emplois	Montants max. annuels
A1	Directeur	Ingénieurs territoriaux	6 390 €
A2	Chargé de mission	Ingénieurs territoriaux	5 670 €
Groupes	Fonctions	Cadres d'emplois	Montants max. annuels
B1	Chargée de mission	Techniciens territoriaux	2 380 €
Groupes	Fonctions	Cadres d'emplois	Montants max. annuels
C1	Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique	1 260 €

Le comité syndical instaure l'IFSE, pour les cadres d'emploi de la filière technique, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Il instaure le CIA, pour les cadres d'emploi de la filière technique, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

Le comité syndical autorise l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

Il prévoit et inscrit au budget les crédits nécessaires au paiement de ce complément de rémunération.

Délibération n° 2020-III-10 : Mesures d'action sociale : mise en place des titres-restaurant

Le comité syndical décide de mettre en place les titres-restaurant à compter du 1^{er} janvier 2021 pour le personnel du PETR.

Il fixe la valeur fiscale du titre-restaurant à 8 € et la participation du PETR à 50% de la valeur du titre.

Le nombre de chèques attribués sera calculé à raison de 5 jours par semaine au prorata du temps d'occupation ; les jours d'absence pour congés ordinaires, maladie, stages et autres seront déduits.

Il autorise le président ou le vice-président par délégation de signer la convention de prestation de services avec le prestataire retenu, ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2020

Délibération n° 2020-II-01 : Défi « Au boulot, j'y vais autrement » : convention avec l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est

Le bureau syndical décide la participation du PETR à l'édition 2020 du défi « Au boulot, j'y vais autrement ».

Il autorise le président à signer avec l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est une convention de partenariat pour l'organisation, la coordination et l'animation mutualisée du défi à l'échelle du Grand Est, avec une contribution financière du PETR de l'Alsace du Nord à hauteur de 1 000 € pour l'édition 2020.

SEANCE DU 28 MAI 2020

Délibération n° 2020-III-01 : Relance du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique afin de favoriser l'usage du vélo en période de déconfinement

Par délibération DCS-2020-I-06 du 30 janvier 2020, le PETR de l'Alsace du Nord, dans le cadre de sa politique Climat-Air-Energie et dans la continuité des campagnes 2018 et 2019, a instauré un dispositif de prime à l'achat de vélos à assistance électrique en Alsace du Nord, entre le 1^{er} mars et le 24 mars 2020.

Pour accompagner le déconfinement de la population, réduire la pression sur les transports en commun et poursuivre la politique de promotion des modes de déplacement actifs dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le PETR de l'Alsace du Nord relance son dispositif d'aide pour l'acquisition de vélos spécifiques, en faveur de tous les résidents de son territoire, à compter du 15 juin 2020.

Le bureau syndical approuve le principe de l'attribution d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant maximum de 200 € aux premiers demandeurs de l'aide jusqu'à l'atteinte du budget alloué pour la 2^{ème} campagne 2020.

Il autorise Monsieur le vice-président en charge des finances, conformément à la délégation qui lui a été consentie, à verser la prime dans les conditions telles que mentionnées dans le rapport.

La dépense correspondante sera prélevée sur le compte 6574.

Délibération n° 2020-III-02 : Démarche de concertation avec les acteurs du territoire pour faire émerger et accompagner des projets dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord

Dans le cadre de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord, les modalités de concertation ont prévu d'associer l'ensemble des acteurs du territoire pour atteindre les objectifs fixés.

Le bureau syndical décide de confier au Labo des Partenariats une mission d'accompagnement en matière de concertation avec les acteurs socio-économiques et les habitants du territoire dans le cadre de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord.

Il autorise le président à signer avec le Labo des Partenariats une convention de partenariat pour l'accompagnement de la première étape de concertation, avec une contribution financière du PETR de l'Alsace du Nord à hauteur de 7 000 €.

Il charge le président de la mise en œuvre de la présente décision.

La dépense correspondante sera prélevée sur le compte 6574.

SEANCE DU 02 JUILLET 2020

Délibération n° 2020-IV-01 : Validation de principe de l'implication du PETR de l'Alsace du Nord dans le projet MORO franco-allemand – vers une meilleure coordination dans le domaine de l'aménagement du territoire

Le PETR de l'Alsace du Nord est sollicité comme le PETR de la Bande Rhénane Nord, ainsi que le syndicat mixte du SCoTERS et les Eurodistricts PAMINA et Strasbourg/Ortenau, pour participer à un projet franco-allemand basé sur le modèle allemand du « MORO », c'est-à-dire un projet expérimental qui porte sur des démarches de coopérations en aménagement du territoire.

Le bureau syndical approuve le principe d'impliquer le PETR de l'Alsace du Nord dans le projet MORO franco-allemand vers une meilleure coordination dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Il charge M. le président des formalités afférentes à la présente décision.

Délibération n° 2020-IV-02 : Avis relatif au projet de plan local d'urbanisme de Bilwisheim

Le 1^{er} décembre 2015, le conseil municipal de Bilwisheim a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU).

Le projet de PLU a été arrêté par le conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, compétente en matière de PLU, lors de sa séance du 13 février 2020.

Le bureau syndical relève que le projet de PLU de Bilwisheim, en particulier les objectifs exprimés dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et les orientations d'aménagement, s'inscrit dans la logique des enjeux définis pour l'Alsace du Nord et ne relève pas de contradiction avec l'esprit du projet de territoire porté par le SCoT de l'Alsace du Nord.

Il souhaite toutefois voir apparaître dans les orientations d'aménagement et de programmation n°1 du secteur 2AU la densité minimale de logements attendue au sein de cette extension urbaine.

Il exprime par conséquent un avis favorable sur le projet de PLU de Bilwisheim.

Il charge le président ou son représentant de l'ensemble des formalités afférentes au présent avis.

Délibération n° 2020-IV-03 : Ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle à Bilwisheim : accord du PETR

Le 1^{er} décembre 2015, le conseil municipal de Bilwisheim a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU).

La commune était couverte jusqu'au printemps 2017 par le SCoT de la Région de Strasbourg (SCoTERS), approuvé le 1^{er} juin 2006. Depuis le 1^{er} avril 2017, Bilwisheim, par le biais de la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, a intégré le périmètre du SCoT de l'Alsace du Nord (SCoTAN). Cette situation ouvre une période transitoire durant laquelle aucun SCoT ne s'applique sur le territoire communal, ceci le temps que la révision du SCoTAN intègre les communes nouvellement rattachées à son périmètre.

Le bureau syndical exprime l'accord du PETR de l'Alsace du Nord, en charge du SCoT, à l'ouverture à l'urbanisation des zones définies par le projet arrêté, le 13 février 2020, du PLU de Bilwisheim.

Il charge le président ou son représentant de l'ensemble des formalités afférentes au présent accord.

Délibération n° 2020-V-01 : Plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord – concertation avec la jeunesse

Le bureau syndical valide le programme de concertation avec la jeunesse dans le cadre de l'élaboration du plan climat-air-énergie de l'Alsace du Nord.

Il autorise le président à signer avec le GECT EURODISTRICT PAMINA une convention de partenariat dans le cadre d'un Programme Interreg V intitulé « Conférence des Jeunes PAMINA Protection du climat », à hauteur de 1 000 €.

Il autorise le président à signer avec la MAISON DE LA NATURE DU DELTA DE LA SAUER ET D'ALSACE DU NORD une convention de partenariat pour l'animation d'ateliers avec les jeunes citoyens d'Alsace du Nord sur la thématiques du changement climatique, à hauteur de 1 600 €.

Il charge M. le président des formalités correspondantes.

Délibération n° 2020-V-02 : Démarche de concertation avec les acteurs du territoire pour faire émerger et accompagner des projets dans le cadre du plan climat-air-énergie de l'Alsace du Nord

Le bureau syndical confirme la volonté de confier au Labo des Partenariats une mission d'accompagnement en matière de concertation avec les acteurs socio-économiques et les habitants du territoire dans le cadre de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord.

Il autorise la conclusion d'une convention de prestation avec le Labo des Partenariats pour un montant de 12 400 €, ainsi que d'une convention de mécénat avec la Banque des Territoires pour un montant de 7 000€.

Il autorise le président à conclure tous documents, notamment les conventions, avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre de la présente mission de concertation.

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2020

Délibération n° 2020-VIII-01 : Modification n°3 du PLU de Brumath

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Brumath a été approuvé le 23 janvier 2012 par le conseil municipal de Brumath. Depuis son approbation, il a notamment fait l'objet de deux procédures de modification.

Le bureau syndical relève que le projet de modification n°3 du PLU de Brumath, ayant pour but de modifier le règlement applicable aux parcelles actuellement occupées par la société Trabet et sur lesquelles sont implantées des installations et équipements nécessaires à la production d'enrobés, en vue de leur modernisation, s'inscrit dans la logique des enjeux définis pour l'Alsace du Nord et ne relève pas de contradiction avec l'esprit du projet de territoire porté par le SCoT de l'Alsace du Nord.

Il exprime par conséquent un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU de Brumath.

Il charge le président ou son représentant des formalités afférentes au présent avis.

Délibération n° 2020-VIII-02 : Attribution de subventions forfaitaires à l'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave

Pour impulser les rénovations énergétiques, le PETR de l'Alsace du Nord soutient l'accompagnement des particuliers, par la SEML Oktave, dans leur projet de rénovation énergétique performante, par l'octroi d'une subvention forfaitaire aux propriétaires, à hauteur de 1 000 €.

Le bureau syndical accorde une subvention forfaitaire pour l'accompagnement d'une rénovation énergétique d'un montant de 1 000 € à :

- M. et Mme MEYER, 10 rue du Château d'eau – 67590 Schweighouse-sur-Moder
- Mme HELMER, 29 rue Principale – 67500 Weitbruch
- Mme MAECHLER, 7 rue du Professeur Batt – 67500 Haguenau

Délibération n° 2020-VIII-03 : Volet 2 de la candidature au dispositif SARE : conseiller spécifique CC Sauer-Pechelbronn et mission Oktave copropriétés

La rénovation du parc de logements privés est une thématique essentielle pour la transition énergétique de l'Alsace du Nord, le budget des ménages et, in fine, l'attractivité du territoire.

Le bureau syndical valide, pour le second volet de la candidature au programme SARE, le portage par le PETR de 3 conseillers FAIRE, dont un conseiller dédié à la Sauer-Pechelbronn qui en financera le surcoût restant à charge (déduction faite des aides Etat-Région).

Il autorise le président ou son représentant à signer avec la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn une convention de partenariat pour la mission de conseiller FAIRE spécifique au territoire de la Sauer-Pechelbronn.

Il décide que le PETR assumera financièrement le reste à charge des 2 conseillers mutualisés à l'échelle du territoire du PETR (déduction faite des aides Etat-Région).

Il décide, par ailleurs, la participation du PETR au dispositif régional spécifique à l'accompagnement des copropriétés proposé par la Région Grand Est et porté par la SEML Oktave dans le cadre du SARE.

Il autorise, dans ce cadre, le président ou son représentant à signer avec la SEML Oktave une convention triennale de partenariat pour la réalisation de la mission d'accompagnement des copropriétés avec une contribution financière du PETR de l'Alsace du Nord de l'ordre de 41 550 € (montant pour les 3 ans).

Il charge M. le Président des formalités afférentes à la présente décision.

Délibération n° 2020-IX-01 : Révision du SCoTAN – demande d'évolution de la commune de Bitschhoffen dans l'armature urbaine

Le conseil municipal de Bitschhoffen, par délibération en date du 21 septembre 2020, a émis la demande de requalification de la commune en « village » dans l'armature urbaine du SCoT en cours de révision. Les motifs à l'appui de cette demande sont notamment le fait que la commune est dépourvue de tout service (médecins, Poste...), n'a aucun commerce et n'est pas desservie par la ligne Haguenau-Obermodern reliant la gare d'Obermodern. La commune souhaite au maximum économiser les terrains agricoles et prioriser l'habitat dans les zones de « jardins ».

Le bureau syndical décide le maintien de Bitschhoffen come « pôle d'appui » au « pôle intermédiaire » du Val-de-Moder au sein de l'armature urbaine, telle qu'inscrite dans le projet de PADD du SCoT de l'Alsace du Nord, dans le cadre de la procédure de révision du SCoT.

Il charge le vice-président de mettre en œuvre la présente délibération.

Délibération n° 2020-IX-02 : Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUER) – adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes organisé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin

Le bureau syndical autorise le président ou le vice-président par délégation à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Il précise que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

ARRETES DU PRESIDENT

Arrêté n° 01-2020 du 13 janvier 2020 : portant nomination du président du Conseil de développement de l'Alsace du Nord

Monsieur Michel Munzenhuter - retraité-consultant - est nommé en qualité de président du Conseil de développement de l'Alsace du Nord.

Arrêté n° 02-2020 du 1^{er} septembre 2020 : portant délégation d'une partie de ses fonctions, assortie d'une délégation de signature à M. Denis RIEDINGER

Monsieur le vice-président, Denis Riedinger, a compétence pour les questions relevant du domaine de l'urbanisme en ce qui concerne les avis sollicités de la part du PETR (hors consultations réglementairement prévues), et à ce titre, signe tous documents et pièces y afférents. En dehors des délégations déjà consenties à un autre Vice-Président, Monsieur Denis RIEDINGER, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président du PETR de l'Alsace du Nord, assiste le Président et le supplée en cas d'absence ou d'empêchement. Délégation lui est donnée pour signer, en leur absence, tous actes et documents relevant de la compétence du Président, ainsi que des Vice-Présidents.

Arrêté n° 03-2020 du 1^{er} septembre 2020 : portant délégation d'une partie de ses fonctions, assortie d'une délégation de signature à Mme Marie-Odile BECKER

Madame la vice-présidente, Marie-Odile BECKER, a compétence pour les questions relevant du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), et à ce titre, signe tous documents et pièces y afférents.

Arrêté n° 04-2020 du 1^{er} septembre 2020 : portant délégation d'une partie de ses fonctions, assortie d'une délégation de signature à M. Hubert WALTER

Monsieur le vice-président, Hubert WALTER, a compétence pour les affaires relevant du domaine des finances. Délégation de signature lui est donnée pour signer tous actes, documents et pièces à caractère financier, budgétaire et comptable.

Monsieur le vice-président, Hubert WALTER, est également compétent pour les affaires de personnel. Délégation de signature lui est donnée pour signer tous les actes individuels et contractuels relatifs à la gestion du personnel du PETR, en application des décisions du comité syndical, du bureau syndical et du président.

MOTIONS

Motion n° CS 2020-I-01 du 30 janvier 2020 : Contribution au projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) portant sur la période 2019-2028

Motion votée au nom des élus du comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord portant sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2028).

Motion n° CS 2020-III-02 du 17 décembre 2020 : portant sur le projet d'ouverture à la concurrence ferroviaire de la ligne transfrontalière Strasbourg-Haguenau-Wissembourg-Neustadt à l'horizon 2024

Motion votée au nom des élus du comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord, portant sur le projet d'ouverture à la concurrence ferroviaire de la ligne transfrontalière Strasbourg-Haguenau-Wissembourg-Neustadt à l'horizon 2024.



Le texte intégral des délibérations et arrêtés à caractère réglementaire publiés au présent recueil des actes administratifs du syndicat mixte du SCoTAN peut être consulté :

- **au siège du PÉTR de l'Alsace du Nord**
Maison du Territoire – 84 route de Strasbourg – 67500 HAGUENAU

- **sur le site Internet du PÉTR www.alsacedunord.fr**
(où les fichiers numériques correspondants peuvent également être téléchargés)

Des exemplaires du présent recueil des actes administratifs peuvent être obtenus auprès du PÉTR de l'Alsace du Nord.

PÉTR de l'Alsace du Nord
Maison du Territoire – 84 route de Strasbourg
BP 70273 – 67500 HAGUENAU Cedex
☎ 03.88.07.32.40